

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 13 avril 2023 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Michèle BIZOT GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Bernard MAGNAN (Valensole) ; Arlette RUIZ (Saint Julien le Montagnier) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups)

Excusés qui ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Paul CORBIER (St Julien du verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Christophe BIANCHI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Jacques ESPITALIER (Quinson) à Arlette RUIZ ; Bruno BICHON (Thorame Basse) à Jean-Marie PAUTRAT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 à Moustiers Ste Marie

2. Convention de partenariat avec la SCP : validation du bilan 2022 et du programme opérationnel 2023

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2023. Les membres du Bureau valident le bilan 2022 et le programme opérationnel prévisionnel de 2023.

3. Validation d'un avenant de prolongation de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc naturel régional du Verdon et de l'annexe financière 2023 : point ajourné

4. Désignation de trois représentants du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Verdon

Sont désignés à l'unanimité les représentants suivants :

- Le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
- Le Vice-Président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon en charge de l'eau et des milieux aquatiques
- L'élu référent du « PAPI Verdon » secteur Var

5. Convention d'occupation temporaire du domaine Valx-Félines pour la manifestation sportive «Swimrunman» 2023

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent cette convention relative au passage de la manifestation sportive « Swimrunman 2023 » sur le domaine de Félines propriété du Conservatoire du littoral. L'organisateur devra régler au Parc du Verdon, gestionnaire du site, la somme de 965 € en application des tarifs prévus par le Conservatoire du Littoral.

6. Adhésion à la fédération départementale 04 de la Ligue de l'enseignement

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à la ligue de l'enseignement pour permettre le recours à un service civique coordinateur des initiatives citoyennes de collecte des déchets.

7. Cotisation 2023 à l'association Vélo Loisir Provence et participation exceptionnelle au projet inter-espaces valléens « le Luberon et le Verdon à vélo »

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la cotisation à l'association au titre de l'année 2023 pour un montant de 8 000 € à laquelle s'ajoute une participation exceptionnelle au projet inter-parcs valléens pour 500 €.

8. Convention de partenariat avec l'Auberge du Point sublime – saison 2023

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvellement de la convention définissant les modalités d'organisation de solutions permettant le bon déroulé de la saison 2023 :

- La remise aux gérants de l'Auberge d'une clé de secours de la Maison de site
- La mise à disposition sur un espace dédié sur le parking de l'Auberge d'une dizaine de places de stationnement réservées aux agents du Parc, partenaires ayant besoin d'accéder au site (offices de tourisme...) et aux habitants des villages de La Palud-sur-Verdon et Rougon afin de permettre un stationnement long (de quelques heures à la journée) pour un usage individuel uniquement (pas d'accès pour des activités commerciales). Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux par l'auberge du Point Sublime.

9. Tarifs 2023 Parkings POINT SUBLIME - SAMSON

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs 2023 des parkings

TARIFS Parking Point Sublime

Durée de stationnement	Tarifs TTC	Durée de stationnement	Tarifs TTC
Moins de 15 minutes	gratuit	4h15	11,0 €
30 minutes	1,50 €	4h30	12,0 €
45'	2,00 €	4h45	13,0 €
1h	2,50 €	5h	14,0 €
1h15	3,00 €	5h15	16,0 €
1h30	3,50 €	5h30	18,0 €
1h45	4,00 €	5h45	20,0 €
2h	4,50 €	6h	22,0 €

2h15	5,00 €	7h	30,0 €
2h30	5,50 €	8h	38,0 €
2h45	6,00 €	9h	46,0 €
3h	6,50 €	10h	54,0 €
3h15	7,50 €	11h	62,0 €
3h30	8,50 €	12h	70,0 €
3h45	9,50 €		
4h	10,50 €	Perte ticket	46 €

TARIFS Parking Samson

Tarifs forfaitaires TTC à la journée		
Type de véhicules	Tarif journée	Tarif arrivée après 16h
Voiture	7 €	3,50 €
Moto	5 €	2,50 €
Camping-car / véhicule aménagé / minibus 9 places	9 €	4,50 €
Véhicules > 9 places / autres véhicules	11 €	5,50 €
Stationnement sans ticket	46 €	

Tarifs forfaitaires TTC pour la saison 2023	
Abonnement saison grand public (hors activités commerciales)	14 € / véhicule (macaron)
Abonnement saison Professionnels accès illimité - journée	650 € / véhicule (macaron)

10. Navette Blanc-Martel – choix d'un prestataire pour la période 2023-2026 et définition des tarifs pour la saison 2023

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- autorisent le Président à signer le marché d'exécution de service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes pour 4 ans avec la société **AUTOCARS SUMIAN**
- valident les tarifs de la navette Blanc Martel pour la saison 2023 :

		Tarif public TTC	TVA Applicable
Billet aller/retour	Tarif adulte	8,5 €	10 %
Billet aller/retour	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5,5 €	10 %
Billet aller simple	Tarif unique	5,5 €	10 %

11. Marché analyse des sols du plateau de Valensole dans le cadre du projet Regain

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les marchés suivants :

- **lot 1** : Réalisation des analyses physico chimiques : **laboratoire AUREA Agro sciences**, pour **8 764,80 € TTC** ;
- **lot 2** : Réalisation des analyses de la biomasse & activité microbienne et de la qualité des matières organiques : **société CELESTA LAB**, pour **32 991,60 € TTC**
- **lot 3** : Réalisation des analyses de produits organiques : **société CELESTA LAB**, pour **8 833,40 € TTC**.

12. Réponse à l'appel à projet eau et biodiversité 2023 - accompagnement à la plantation de haies

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la réponse à cet appel à projets qui offre la possibilité de proposer des projets (travaux ou études) pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Cout total TTC : 119 530,00 € / Agence de l'eau 83 672,00 € / Agriculteurs 19 500,00 € / Parc : 16 358,00 €

13. Réponse à l'appel à Propositions « GIEE 2023 en PACA - Volet 3

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la réponse à cet appel à projets qui permettra le financement de l'animation des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental » pour l'animation du GIEE Essen'Sol porté par l'association d'agriculteurs AGRILINC

Coût total TTC : 36 972 € / Etat – DRAAF : 29 578 € / du Parc du Verdon 3 697 € / association AGRILINC 3 697 €

14. Sollicitation de la dotation de l'Etat au titre du soutien à l'ingénierie du Parc – programme d'actions 2023

Les membres du Bureau valident la sollicitation de la dotation de l'Etat au titre de l'année 2023 pour 154 000 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 19 avril 2023

Le Président,
Bernard CLAP

